ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2024

### TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

#### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Fiducie nationale du Canada

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fiducie nationale du Canada (la « Fiducie nationale »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie nationale au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fiducie nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fiducie nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie nationale.







Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie nationale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière:
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fiducie nationale à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario) Le 5 juillet 2024

Marcil Lavallée

# ÉTAT DES RÉSULTATS EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
PROBLETO		2020
PRODUITS		
Contribution Jeunesse Canada au travail	1 009 693 \$	737 880 \$
Subventions et contributions (note 3)	222 970	344 852
Commandites	218 629	166 050
Dons et legs	171 354	156 711
Inscriptions aux conférences	201 409	128 300
Cotisations des membres	95 530	84 701
Propriétés	19 200	19 200
Contrats	-	7 498
Autres	25 638	5 837
	1 964 423	1 651 029
CHARGES		
Leadership, politiques et régénération	1 112 250	946 972
Emploi des jeunes - Jeunesse Canada au travail (note 13)	1 009 693	737 880
Gestion et administration	678 187	469 235
Propriétés	146 924	301 876
Gestion de placements	165 167	170 016
Communications	94 352	126 042
Gouvernance	81 829	75 558
Publications	57 795	54 289
	3 346 197	2 881 868
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX		
CHARGES AVANT PRODUITS DE PLACEMENT	(1 381 774)	(1 230 839)
PRODUITS (PERTES) DE PLACEMENTS (note 4)		
Gains (pertes) latentes sur placements	1 277 253	(1 329 815)
Gains réalisés sur placements	578 816	186 993
Dividendes	494 283	491 193
Intérêts	69 849	81 890
	2 420 201	(569 739)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT		
AUX CHARGES	1 038 427 \$	(1 800 578) \$

3

# ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

л	
4	

HORS DOTATION
---------------

	Non affecté	Investi en immobi- lisations	Investi dans les propriétés du patrimoine	Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine	2024	2023
SOLDE AU DÉBUT	6 094 602 \$	22 294 \$	2 \$	45 293 \$	6 162 191 \$	7 962 769 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 051 223	(7 020)		(5 776)	1 038 427	(1 800 578)
Acquisition d'immobilisations	(5 175)	5 175	-	-		
SOLDE À LA FIN	7 140 650 \$	20 449 \$	2 \$	39 517 \$	7 200 618 \$	6 162 191 \$

|--|

DOTATION	Fiducie nation	ale du Canada
	2024	2023
SOLDE AU DÉBUT ET À LA FIN	13 180 511 \$	13 180 511 \$

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024	5
31 MARS 2024	5

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	44 214 \$	76 757 \$
Débiteurs (note 5)	57 310	95 388
Subventions et contributions à recevoir	14 766	-
Frais payés d'avance	56 376	63 631
	172 666	235 776
PLACEMENTS (note 6)	20 716 852	19 859 096
IMMOBILISATIONS (note 7)	20 449	22 294
PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE (note 8)	2	2
	20 737 303	19 881 392
	20 909 969 \$	20 117 168 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_, administrateur

Normy U. Duston, administrateur

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 31 MARS 2024

31 MARS 2024		6
	2024	2023
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	399 746 \$	332 746 \$
Produits reportés (note 9)	125 509	142 026
Subventions et contributions reportées (note 10)	3 585	299 694
	528 840	774 466
ACTIF NET (note 11)		
HORS DOTATION		
Non affecté (note 12)	7 140 650	6 094 602
Affectations internes		
Investi en immobilisations	20 449	22 294
Investi dans les propriétés du patrimoine	2	2
Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine	39 517	45 293
	7 200 618	6 162 191
DOTATION		
Fiducie nationale du Canada	13 180 511	13 180 511
	20 381 129	19 342 702
	20 909 969 \$	20 117 168 \$

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 038 427 \$	(1 800 578) \$
Ajustements pour :		
Pertes (gains) latents sur placements	1 285 985	(1 332 591)
Amortissement des immobilisations	7 020	7 429
	2 331 432	(3 125 740)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au		
fonctionnement :		
Débiteurs	38 078	(75 388)
Subventions et contributions à recevoir	(14 766)	89 954
Frais payés d'avance	7 255	15 210
Créditeurs et frais courus	67 000	(9 612)
Produits reportés	(16 517)	(6 129)
Subventions et contributions reportées	(296 109)	127 129
	(215 059)	141 164
	2 116 373	(2 984 576)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(2 143 741)	2 881 838
Acquisition d'immobilisations	(5 175)	-
	(2 148 916)	2 881 838
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE		
TRÉSORERIE	(32 543)	(102 738)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	76 757	179 495
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	44 214 \$	76 757 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

7

#### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fiducie nationale du Canada (la Fiducie nationale) est constituée en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fiducie nationale est un organisme de bienfaisance enregistré aux fins fiscales et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

Les objectifs de la Fiducie nationale sont de conserver les lieux et collectivités du Canada revêtant un caractère historique ou une importance culturelle et d'en promouvoir la conservation, de sensibiliser le public et de le mobiliser en faveur de la conservation et de l'appréciation des bâtiments, des paysages, des aires naturelles et des collectivités ayant un caractère patrimonial, ainsi que de favoriser l'éducation en offrant publiquement des bourses d'études ou autres et d'autres formes d'aide financière à l'intention de jeunes professionnels ou d'étudiants canadiens qui poursuivent des études ou qui travaillent dans le domaine de la conservation du patrimoine ou un domaine connexe.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fiducie nationale applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### Constatation des produits

La Fiducie nationale comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée. Les contributions aux fonds de dotation sont comptabilisées comme des augmentations directes des actifs nets.

Les produits d'inscriptions aux conférences et de commandites sont constatés lorsque l'événement a lieu alors que les dons et legs sont constatés lorsqu'ils sont reçus à moins d'être reportés lorsque les fonds sont désignés pour un programme spécifique dans le cadre duquel les charges seront encourues dans le futur.

Les produits de contrats sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des produits (suite)

Les cotisations des membres et les autres produits sont constatés à titre de produits de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

#### Ventilation des charges

La Fiducie nationale ventile une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise avec constance année après année.

Les clés de répartition utilisées pour ventiler une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes sont les suivantes :

- a) Salaires et avantages sociaux : selon le plan de travail, en fonction du temps estimatif consacré à chaque programme;
- b) Frais d'administration : selon le budget approuvé aux accords de contribution, lequel est établi en fonction de l'utilisation réelle au prorata.

#### Conversion des comptes en devises étrangères

La Fiducie nationale utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les soldes des comptes de l'exercice considéré paraissant à l'état des résultats, à l'exception du coût de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis aux cours moyens de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fiducie nationale consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers

#### Évaluation initiale

La Fiducie nationale évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fiducie nationale qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### Évaluation ultérieure

La Fiducie nationale évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs ainsi que des subventions et contributions à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

#### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fiducie nationale détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fiducie nationale détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

31 MARS 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

#### Réduction de valeur des immobilisations

La Fiducie nationale comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

#### Propriétés du patrimoine

Les propriétés du patrimoine sont comptabilisées au coût. Aucun amortissement n'est imputé aux résultats pour les propriétés du patrimoine. Lorsque les conditions indiquent que la juste valeur d'un bien patrimonial est inférieure au coût, la valeur comptable nette est alors réduite à la juste valeur de l'actif.

#### 3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	2024	2023
Autres subventions et contributions	39 000 \$	34 042 \$
Patrimoine canadien – Projet de relance	26 500	90 406
Parcs Canada - Projet de relance	25 000	-
Ocean Capital Holdings - Projet de relance	20 000	-
Parcs Canada - Journées des endroits historiques	26 000	60 000
Assurances Ecclésiastiques - Le Beau Sauvage	25 000	37 000
Jeunesse Canada au Travail	20 210	-
Fiducie du patrimoine ontarien	20 000	-
Fondation Raymond James	20 000	-
Patrimoine canadien - Fonds de diversité et d'inclusion	1 260	23 940
Conseil du patrimoine religieux du Québec - Chapelle		
commémorative Papineau	-	99 464
	222 970 \$	98 044 \$

31 MARS 2024

#### 4. PRODUITS (PERTES) DE PLACEMENTS

Les produits de placements ont été augmentés d'un montant de 8 732 \$ (2023 : 2 776 \$) affectés au Fonds de bourses de la Fiducie nationale. Ce montant est inclus dans les produits reportés.

#### 5. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients Taxe de vente harmonisée à recevoir	12 034 \$ 45 276	31 478 \$ 63 910
	57 310 \$	95 388 \$

### 6. PLACEMENTS

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	541 076 \$	332 681 \$
Obligations corporatives canadiennes réservées	3 093 690	5 259 243
Actions canadiennes réservées	5 303 576	4 435 368
Fonds communs d'obligations mondiales	3 043 581	2 013 785
Fonds communs d'actions mondiales	-	1 408 993
Actions internationales réservées	245 333	303 281
Actions américaines réservées	3 823 073	6 105 745
Actions canadiennes	995 378	-
Fonds mutuels canadiens	2 123 810	-
Fonds mutuels mondiaux	1 547 335	
	20 716 852 \$	19 859 096 \$

La totalité des Fonds est investie et gérée de manière à suivre les lignes directrices suivantes, décrites en ordre de préséance :

- a) protéger la dotation quant à sa valeur nominale;
- b) générer une source constante de produits afin de financer les activités de la Fiducie nationale, sans pour autant réduire la valeur nominale du Fonds de dotation;
- c) générer une croissance; et
- d) maximiser le taux de rendement à long terme du Fonds de dotation.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

#### 7. IMMOBILISATIONS

			2024	2023
	Am	ortissement	Valeur	Valeur
	Coût	cumulé	nette	nette
Mobilier et équipement	64 222 \$	54 458 \$	9 764 \$	11 903 \$
Équipement informatique	39 811	29 126	10 685	10 391
	104 033 \$	83 584 \$	20 449 \$	22 294 \$

La charge totale d'amortissement de 7 020 \$ (2023 : 7 429 \$) est comptabilisée à la rubrique « Gestion et administration » à l'état des résultats.

### 8. PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE

	2024	2023
Myrtleville House, Brantford, Ontario	1 \$	1 \$
La chapelle du Manoir-Papineau, Montebello, Québec	<u> </u>	I
	2 \$	2 \$

Les propriétés du patrimoine de Brantford et de Montebello sont détenues en fiducie et n'ont aucune valeur substantielle dans ces états financiers.

### 9. PRODUITS REPORTÉS

Les variations du solde des produits reportés sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	142 026 \$	148 155 \$
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	103 388	84 408
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de		
l'exercice	(119 905)	(90 537)
Solde à la fin	125 509 \$	142 026 \$
Les produits reportés se détaillent comme suit :		
	2024	2023
Fonds de bourses de la Fiducie nationale	83 365 \$	103 653 \$
Cotisations des membres	42 144	38 373
	125 509 \$	142 026 \$

31 MARS 2024

#### 10. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations du solde des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	299 694 \$	172 565 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	945 575	1 209 861
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de		
l'exercice	(1 241 684)	(1 082 732)
Solde à la fin	3 585 \$	299 694 \$
Les subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :	2024	2023
Jeunesse Canada au travail (JCT)	3 585 \$	3 585 \$
Ministère du Patrimoine canadien - Projet de relance	-	151 109
Parcs Canada - Projet de relance	-	26 500
Fiducie du patrimoine ontarien - Projet de relance	-	25 000
Fondation communautaire d'Ottawa	-	20 000
Assurances Ecclésiastiques - Le Beau Sauvetage	-	25 000
Autres - Projet de relance	-	48 500

#### 11. ACTIF NET, HORS DOTATION ET DOTATION

Les actifs nets incluent le montant original du Fonds de dotation reçu du Gouvernement du Canada ainsi que des fonds hors dotation.

3 585 \$

299 694 \$

Des contributions d'un montant de 13 180 511 \$ reçues du Gouvernement du Canada sont détenues par la Fiducie nationale et investies dans des placements qui sont des placements autorisés pour les fonds de sociétés d'assurances en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances; les produits dérivés de ces placements sont utilisés pour atteindre les objectifs de la Fiducie nationale. Si la Fiducie nationale était abolie ou dissoute, la totalité de la dotation existante serait alors remboursée en faveur de la Couronne.

Les affectations internes incluent le Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine. Ce fonds a été créé suite à la vente de la propriété d'Annapolis royal. Les sommes sont investies et les produits et les charges nets sont ajoutés à ce fonds sur une base annuelle.

#### 12. FONDS NON AFFECTÉ

Le Fonds non affecté est assujetti à une politique du conseil d'administration visant à limiter l'utilisation des fonds pour couvrir les frais d'exploitation annuels, à réduire le risque de dépassement budgétaire, à aider la Fiducie nationale à suivre le rythme de l'inflation et à couvrir toute autre dépense extraordinaire approuvée par le conseil.

#### 13. EMPLOI DES JEUNES - JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL (JCT)

En vertu des exigences du ministère du Patrimoine canadien, les charges liées au projet Jeunesse Canada au travail sont les suivantes :

	2024	2023
Contributions aux employeurs - JCT dans les établissements du		
patrimoine	506 229 \$	428 391 \$
Contributions aux employeurs - JCT pour une carrière vouée au		
patrimoine	365 383	173 270
Frais d'administration	138 081	136 219
	1 009 693 \$	737 880 \$

#### 14. VENTILATION DES CHARGES

Les salaires et avantages sociaux sont ventilés aux activités comme suit :

	2024	2023
Leadership, politiques et régénération	547 555 \$	498 456 \$
Emploi des jeunes - Jeunesse Canada au travail	66 677	114 486
Gestion et administration	260 101	252 506
Propriétés	20 416	26 637
Communications	56 668	92 961
Gouvernance	25 307	35 404
Publications	20 666	20 076
	997 390 \$	1 040 526 \$

Des frais d'administration totalisant 8 867 \$ (2023 : 2 612 \$) présentés à la rubrique « Gestion et administration » et 2 133 \$ (2023 : 11 747 \$) présentés à la rubrique « Propriétés » ont également été ventilés au programme JCT.

De plus, des frais d'administrations totalisant 2 780 \$ (2023 : 2 611 \$) présentés à la rubrique « Gestion et administration » et de 1 915 \$ (2023 : 2 210 \$) présentés à la rubrique « Propriétés » ont également été ventilés aux programmes et politiques dans le cadre du projet de relance.

### NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2024

31 MARS 2024 16

#### 15. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fiducie nationale à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fiducie nationale est principalement lié aux débiteurs.

La Fiducie nationale consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Environ 78 % du total des comptes clients sont à recevoir de trois entités. La Fiducie nationale évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

#### Risque d'investissement

Puisque la Fiducie nationale détient des placements, celle-ci s'expose à des risques liés à l'investissement. Parmi ces risques, on retrouve ceux qui proviennent des variations dans les taux d'intérêt, dans les taux de change dus à la conversion des devises étrangères, et ceux qui existent dans les marchés d'actions, qu'ils soient locaux ou étrangers. Il existe également des risques qui proviennent des éventualités qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse pas faire face à ses obligations.

La Fiducie nationale respecte des politiques et des procédures en matière d'investissement pour contrôler le niveau de risque auquel elle s'expose. Les pratiques de la Fiducie nationale en ce qui concerne les placements ont pour but d'éviter tout risque inutile de perte ou d'insuffisance d'actif et de fournir une espérance quant à leur rendement. Le risque maximal auquel s'expose la Fiducie nationale correspond à la juste valeur des placements.

### 15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque lié à la concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs qui présentent des caractéristiques semblables et/ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres facteurs semblables. La répartition des fonds, décrite ci-dessous, est en accord avec les directives liées à la diversification ainsi qu'avec les objectifs d'investissement énoncés dans la politique de placements de la Fiducie nationale :

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,6 %	1,7 %
Fonds d'obligations		
Sociétés	14,9 %	26,5 %
Gouvernements fédéral, provincial et autres Fonds communs d'obligations - marchés mondiaux	4,8 14,7	10,1
Total des fonds d'obligations	34,4	36,6
Instruments de capitaux propres canadiens		
Unités canadiennes	25,6	22,3
Instruments de capitaux propres étrangers		
Unités de fonds distincts internationaux Unités de fonds distincts américains Unités de fonds distincts - marchés mondiaux	1,2 18,5 -	1,5 30,7 7,1
Total des instruments de capitaux propres étrangers	19,7	39,3
Total des instruments de capitaux propres	45,3	61,7
Fonds mutuels		
Fonds mutuels canadiens Fonds mutuels mondiaux	10,2 7,5	- -
Total des fonds mutuels	17,7	
Total des investissements	100,0 %	100,0 %

#### **INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Au 31 mars 2024, l'actif comprend des placements en instruments de capitaux propres d'un montant de 3 043 581 \$ (2023 : 2 013 785 \$) en obligations internationales, des placements de 245 333 \$ (2023 : 303 281 \$) en unités d'actions internationales, des placements de 3 823 073 \$ (2023 : 6 105 745 \$) en actions américaines ainsi que des placements de 0 \$ (2023 : 1 408 993 \$) en fonds communs d'actions mondiales qui ont été convertis en dollars canadiens.

#### 16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fiducie nationale est membre du Plan de régime de pension de retraite de la fonction publique (le Plan) qui est un régime de retraite à prestations définies accessible à tous les employés permanents. Le Régime offre des avantages de retraite établis en fonction du nombre d'années de service de l'employé et de sa rémunération moyenne annuelle sur une période de temps précédant son départ à la retraite. Le Plan est un régime de retraite interentreprises géré par le Gouvernement fédéral et réglementé par la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP). Par conséquent, la Fiducie nationale le comptabilise comme un régime de retraite à cotisations définies.

En vertu de la LPFP, le taux de cotisation actuel pour les employés est de 9,35 %, jusqu'à l'atteinte du gain maximum admissible pour le Régime de pensions du Canada (RPC), et de 12,25 % au-delà du gain maximum admissible pour le RPC pour les employés ayant adhéré au Plan avant le 31 décembre 2012. Pour les employés ayant adhéré au Plan en date du 1 janvier 2013, les taux sont de 7,94 % et de 11,54 % respectivement. Dans le cadre de la LPFP, la Fiducie nationale verse 1,02 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan avant le 1 janvier 2013 et 1,00 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan après le 31 décembre 2012. Les taux de cotisation de l'employeur pour l'année civile 2021 s'élevaient respectivement à 1,02 et à 1,00 fois le montant des cotisations versées par les employés. Le total des cotisations de l'employeur pour l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élève à 59 389 \$ (2023 : 79 078 \$).

#### 17. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fiducie nationale en vertu de baux totalisent 196 733 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025	45 400 \$
2026	45 400 \$
2027	45 400 \$
2028	45 400 \$
2029	15 133 \$